

Pays de Lorient

Inzinzac-Lochrist

La résistance s’organise face à la destruction du barrage
Page 11



À Ploemeur, deux plages ouvertes aux chiens cet été

Cet été, la Ville de Ploemeur expérimente l’ouverture de deux de ses plages aux chiens. Une initiative encadrée par une charte pour concilier usages et environnement.

Alexandre Guichaoua

« Je ne pensais qu’à y aller depuis que j’ai vu l’annonce du maire de la ville sur internet. » Sur la plage de Porcoubar, à Ploemeur, Lili-Rose Dulska, d’Inzinzac-Lochrist rayonne en regardant ses chiens s’amuser dans le sable. Pour répondre aux attentes de nombreux habitants, la Ville a lancé une phase expérimentale inédite depuis lundi. Durant la période estivale, les plages de Porcoubar et des Sables Rouges resteront accessibles aux propriétaires de chiens. L’expérimentation est prévue jusqu’au 15 septembre. « Le reste de l’année, elles sont déjà ouvertes, précise le maire de Ploemeur, Ronan Loas. D’autres secteurs sont déjà à l’étude ».

Une charte « Plages responsables »

Cette mesure s’inscrit dans une réflexion plus large menée la municipalité. « La place des chiens est de plus en plus présente dans l’opinion publique. On a eu énormément de demandes pour leur donner accès à la plage durant l’été. On veut même aller plus loin en étendant une politique plus globale autour du bien-être animal », précise le premier édile. Arrivant vers la plage, Estelle, 28 ans, habitante du Courégant, explique qu’elle « vient tôt le matin » ou bien « reste sur les rochers pour ne



Christian, habitant de Lorient, se dirige vers la plage de Porcoubar, à Ploemeur, avec son chien Kimat. Le Télégramme/Alexandre Guichaoua

pas embêter les personnes ». Elle est aujourd’hui ravie de pouvoir laisser son berger australien sauter dans l’eau depuis le sable. Carole

de Amorim, conseillère municipale, appuie cette ambition en prônant un équilibre juste entre la qualité de vie des habitants et la

préservation indispensable du littoral. Pas question pour autant de lever toutes les vannes. Les zones denses

et très fréquentées restent interdites aux animaux, et la protection de la biodiversité demeure une priorité. La réussite de ce projet reposera sur le civisme, dicté par une charte affichée à l’entrée des sites.

« D’autres secteurs sont déjà à l’étude ».

RONAN LOAS,
MAIRE DE PLOEMEUR

Elle impose une « parfaite maîtrise de l’animal », avec obligation de rappel, « un ramassage rigoureux des déjections », une cohabitation sereine avec les autres usagers et un « civisme écologique ».

« On n’a pas trop d’inquiétude »

« Concrètement, on n’a pas trop d’inquiétude sur le fait que ça se passe bien. C’est déjà le cas hors saison. Concernant la maîtrise totale, cela signifie, comme le rappelle la réglementation, que si un chien ne répond pas au rappel, il doit être attaché », poursuit le maire.

Un bilan sera tiré à l’issue de la saison grâce aux retours des usagers, des riverains et des services municipaux. La municipalité se réserve le droit d’adapter ou de faire évoluer le dispositif en cours de route si nécessaire.

Quelles sont les règles dans les autres communes du littoral ?



Les chiens sont autorisés du 1^{er} juin au 30 septembre, dans la zone de cani-plage, située près du sémaphore du Mât Fenoux, à Plouhinec. Photo d’illustration Le Télégramme/Laurent Marc

Plouhinec : la cani-plage approuvée

À Plouhinec, l’aménagement est désormais entré dans les mœurs. Du 1^{er} juin au 30 septembre, la zone de cani-plage, située près du sémaphore du Mât Fenoux (côté océan) permet aux chiens de gambader et de se baigner en toute liberté. Sur le reste du littoral, les chiens tenus en laisse sont acceptés toute l’année. Seule exception : les plages surveillées de Kervégant et du Magouëro leur sont totalement interdites, du 1^{er} juillet au 31 août.

Larmor-Plage : une interdiction élargie

Larmor-Plage applique un calendrier estival plus large que ses voisines. Du 1^{er} mai au 30 septembre, l’accès des chiens (qu’ils soient libres ou tenus en laisse) est proscrit sur l’essentiel du littoral communal, notamment sur les plages de Kerguelen, Loqueltas, Port Maria, Toulhars, la Pointe des Blagueurs ainsi que la grève de la Nourriguel.

Guidel : pas de quartier en été

À Guidel, la municipalité ne transige pas avec la haute saison. Du 1^{er} juillet au 31 août, la présence des chiens est interdite sur l’ensemble des plages, y compris à l’anse du Bas Pouldu. Le reste de l’année, la promenade y est autorisée à condition que l’animal soit tenu en laisse.

Port-Louis et Gâvres : fermeture à l’année

Pour ces deux communes, la réglementation ne fait pas de distinction de saison. À Port-Louis comme à Gâvres, les plages demeurent strictement interdites aux chiens tout au long de l’année, été comme hiver.

Île de Groix : restriction totale en été

L’accès aux plages est totalement interdit aux animaux, du 1^{er} juillet au 30 septembre, sur l’île. Du 1^{er} octobre au 30 juin, les chiens peuvent en revanche profiter des plages, à condition d’être maintenus en laisse.